



ATTRIBUTION DU CHALLENGE JEAN-PIERRE DRIVET



Attribution du challenge aux équipages engagés en huit de couple barré cadet femmes et en huit de pointe barré cadet hommes.

Attribution des points selon le nombre d'engagés

Exemple : 6 engagés 6 points au premier
5 points au deuxième
4 points au troisième
3 points au quatrième
2 points au cinquième
1 point au sixième

3 engagés 3 points au premier
2 points au deuxième
1 point au troisième

En cas d'égalité, le meilleur équipage féminin est favorisé.

Les mixtes sont jugées hors classement mais elles ne modifient pas l'attribution des points.

Règlement d'attribution agréé en réunion de comité directeur du Club Nautique Chambéry Le Bourget du Lac du 12 avril 2005.

Daniel VINCENT,
Président du Club Nautique Chambéry Le Bourget
du Lac

